

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

---

## RAPPORT DU JURY POUR LE CONCOURS INTERNE ET 3<sup>E</sup> CONCOURS D'INGÉNIEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**SESSION 2022**

### **1. Composition du jury**

Présidente du jury :  
Mme Salima EBURDY, administratrice civile hors classe

Vice-président du jury :  
M. Jérôme PAGNACCO, ingénieur SIC hors classe

Membres du jury :  
Mme. Colette LE GOT, ingénieur SIC principal  
M. Fabrice CHAVARD, ingénieur SIC  
M. Didier GESNOUIN, ingénieur SIC hors classe  
M. Cédric MIESK, ingénieur SIC  
M. William LANIER, ingénieur SIC  
M. Jérémie MARCH, ingénieur SIC  
M. Damien JOLIMAY, ingénieur SIC

### **2. L'organisation de l'épreuve**

Le jury tient à remercier le chef du bureau et l'ensemble des collaborateurs du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle pour leur implication dans les différentes phases de préparation et de déroulement de ce concours, qui se sont révélées particulièrement lourdes et exigeantes. Leur disponibilité et leur attention soutenues ont grandement facilité la tâche du jury. Les membres du jury ont pu bénéficier d'un cadre matériel et logistique de qualité leur permettant d'assurer un recrutement dans des conditions optimales. Par ailleurs, les épreuves réalisées en visioconférence se sont déroulées dans de bonnes conditions.

### **3. La nature de l'épreuve**

Ce recrutement s'articule en deux temps : une épreuve écrite d'admissibilité proposant une résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique et une épreuve orale d'admission composée d'une présentation orale d'une durée de 5 minutes effectuée par le candidat suivi d'un entretien de 20 minutes, permettant aux membres du jury d'apprécier les qualités et les compétences professionnelles et humaines du candidat.

Le jury a cherché à apprécier l'expérience des candidats, dans les différents domaines des systèmes d'information et de communication, leurs capacités managériales et de conduite de projets, en portant un intérêt sur l'environnement de travail ministériel et interministériel.

Pour l'épreuve écrite, le jury a fait le choix d'un sujet unique, commun au concours interne et au 3<sup>e</sup> concours.

Pour conduire les entretiens oraux, le jury s'est appuyé sur un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance de ses acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Toutefois, seul l'entretien a donné lieu à notation.

#### **4. Épreuve écrite d'admissibilité**

##### Éléments statistiques :

Pour le concours interne, 237 candidats se sont présentés sur les 328 inscrits (à noter que 5 candidats ont rendus copie blanche). Pour le 3<sup>e</sup> concours, 35 candidats ont été présents sur 51 inscrits (1 copie blanche).

La barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 12/20 pour le concours interne (72 candidats admissibles) et à 11/20 pour le 3<sup>e</sup> concours (15 candidats admissibles).

<b>Comparaison avec les sessions précédentes - concours interne</b>					
<b>Session</b>	<b>Nombre de postes ouverts</b>	<b>Candidats inscrits</b>	<b>Candidats présents</b>	<b>%</b>	<b>Candidats admissibles</b>
2019	29	418	315	75 %	<b>94</b>
2020	21	360	235	65 %	<b>78</b>
2021	21	340	256	75 %	<b>65</b>
2022	21	328	237	72 %	<b>72</b>

<b>Comparaison avec les sessions précédentes - 3<sup>e</sup> concours</b>					
<b>Session</b>	<b>Nombre de postes ouverts</b>	<b>Candidats inscrits</b>	<b>Candidats présents</b>	<b>%</b>	<b>Candidats admissibles</b>
2019	10	43	24	55 %	<b>15</b>
2020	10	40	32	80 %	<b>19</b>
2021	5	49	36	73 %	<b>17</b>
2022	4	51	35	69 %	<b>15</b>

##### Observations :

Le sujet proposé consistait à rédiger une note à l'attention du directeur des systèmes d'information pour la mise en place d'une solution de gestion de tickets de l'ensemble des applications informatiques nationales des 5 ministères du périmètre ATE (Administration Territoriale de l'Etat). Les candidats devaient notamment indiquer la solution technique à mettre en œuvre, ainsi que la gouvernance et la gestion de projet associée, pour démontrer leur capacité d'analyse, de synthèse et de conception de propositions structurées et solides.

- **Expression écrite faible**

Les techniques rédactionnelles d'une note administrative structurée adressée à un supérieur hiérarchique ne sont pas acquises (pas d'en-tête, pas de destinataire, pas de rappel de sujet, style souvent très personnel, etc.).

Un certain nombre de copies est difficilement lisible avec de nombreuses fautes d'orthographe et d'erreurs grammaticales qui ne peuvent être acceptables vis-à-vis du destinataire hiérarchique de la note.

- **Mauvaise compréhension du sujet**

Dans de nombreux cas, la copie ne répond que partiellement aux attentes pourtant clairement énoncées dans le sujet. Les différents items y étaient pourtant listés et permettaient de construire un plan traitant tous les aspects.

D'une part, les idées sont trop souvent présentées en vrac, sans plan ni organisation. Le lecteur a le sentiment d'une liste de recommandations, pas d'un raisonnement.

D'autre part, de nombreuses copies sont trop superficielles. Elles ne comportent ni analyse sur les documents remis, peu ou pas de propositions pertinentes et trop souvent sans argumentaire à l'attention du destinataire hiérarchique de la note.

- **Faiblesse générale en matière de gestion de projet**

Sur le fond, le candidat devait se placer dans la peau d'un chef de projet du cas pratique proposé. Peu de candidats ont réellement compris ou réussi cela, se contentant de décrire un projet sur un plan strictement théorique.

Les notions de chefferies (MOA/MOE) et de gouvernance d'un projet ne sont pas bien maîtrisées ou incohérentes. Trop souvent les candidats ont confondu les acteurs du projet interministériel (MOA/MOE, équipe projet, équipe d'exploitation, etc.).

Enfin on ne retrouve majoritairement pas les étapes clés de la gestion d'un projet, le sens d'une note de cadrage, le déroulé général du planning, etc.

- **Connaissances techniques parcellaires**

Sur l'aspect technique, les candidats décrivent dans les grandes lignes la/les solution(s) qu'ils proposent, sans toutefois entrer dans les détails et sans argumenter, ce qui aboutit parfois à des contresens. Le niveau technique constaté est globalement assez faible en particulier dans les domaines de l'hébergement informatique et de la sécurité des systèmes d'information.

## **5. Épreuve orale d'admission**

### Éléments statistiques :

Le jury a auditionné 70 candidats à l'oral du concours interne et 14 candidats à l'oral du 3<sup>e</sup> concours. Les entretiens ont été menés sur 4 journées (du 12 au 15 septembre 2022).

Pour pouvoir conduire l'ensemble des entretiens, le jury a été réparti en 3 sous-commissions :

- 29 (dont 6 pour le 3<sup>e</sup> concours) candidats pour la sous-commission 1
- 29 (dont 5 pour le 3<sup>e</sup> concours) candidats pour la sous-commission 2
- 26 (dont 3 pour le 3<sup>e</sup> concours) candidats pour la sous-commission 3

La barre d'admission du concours interne a été fixée par le jury à 13,91/20 pour les 21 candidats retenus en liste principale et à 12,86/20 pour les 3 candidats retenus en liste complémentaire.

La barre d'admission du troisième concours a été fixée par le jury à 12,41/20 pour les 4 candidats retenus. Aucune liste complémentaire n'a été retenue par le jury.

**Comparaison avec les sessions précédentes – concours interne**

Session	Nombre de postes ouverts	Candidats admissibles	Candidats présents	%
2019	29	94	92	98 %
2020	21	78	78	100 %
2021	21	65	62	95 %
2022	21	72	70	97 %

**Comparaison avec les sessions précédentes – 3<sup>e</sup> concours**

Session	Nombre de postes ouverts	Candidats admissibles	Candidats présents	%
2019	10	15	14	93 %
2020	10	19	18	95 %
2021	5	17	15	88 %
2022	4	15	14	93 %

Observations :

- **Le dossier**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est le premier élément de connaissance des candidats par le jury. Bien qu'il ne soit pas noté, c'est au travers de ce document que le jury pourra commencer à apprécier le parcours, les motivations et surtout l'implication du candidat dans la réalisation de son projet professionnel. Ce dossier est susceptible de servir de base à l'élaboration d'une partie des questions qui seront posées au candidat lors de la phase d'entretien de 20 minutes.

C'est pourquoi le jury recommande aux candidats d'être attentifs et de prendre soin de la rédaction de leur dossier et surtout de bien le relire pour éviter les fautes d'orthographe, de grammaire voire de syntaxe et limiter au maximum les acronymes, ou de ne recourir à ceux-ci qu'après les avoir explicités.

Le jury conseille également aux candidats de veiller à adopter une présentation cohérente de leur dossier, et notamment dans la chronologie, l'ordre, les intitulés des postes et ce qu'ils retiennent de chacun de ces postes, ainsi que les compétences acquises.

Tout candidat doit s'attendre à pouvoir être interrogé sur l'intégralité du contenu de son dossier RAEP. Il doit donc porter une attention particulière à sa rédaction en gardant à l'esprit que chaque formation ou élément d'expertise mentionné pourra faire l'objet de questionnement :

- ainsi si un candidat décide de formaliser une expérience de chef de projet dans son parcours voire en expérience marquante, le jury considère qu'il doit maîtriser les différentes formes de conduite de projet, leurs étapes et à minima illustrer cette connaissance par une expérience réelle ;
- de même, si un candidat précise vouloir exercer son futur poste en administration déconcentrée, il doit demeurer cohérent dans cette démarche et pouvoir démontrer au jury qu'il s'est intéressé aux métiers présents dans les départements et régions, ainsi qu'au fonctionnement de l'état territorial ;

- pour ce qui est de l'expérience marquante, le jury considère qu'elle doit permettre au candidat de se mettre en valeur tout en se gardant bien de verser dans l'exagération voire de s'y attribuer un rôle qui ne serait pas en accord avec les faits. Les lignes qui y sont consacrées par le candidat sont particulièrement intéressantes pour permettre au jury d'engager un échange.

- **L'exposé oral**

D'une durée de 5 minutes, l'exposé oral doit permettre à un candidat de se présenter de manière structurée en faisant découvrir ses aptitudes, ce qu'il a fait, ce qu'il en retire et comment il compte s'appuyer sur cette expérience professionnelle afin de poursuivre son évolution au sein de l'administration. Il constitue le prélude aux échanges avec les membres du jury. A ce titre il vient compléter les éléments de connaissances prises en compte par le jury à la lecture du RAEP.

Le manque de préparation à cet exercice par certains candidats s'est traduit par des exposés vraiment trop courts ou dépassant le temps imparti.

Le jury observe que dans l'ensemble, la majorité des candidats a préparé avec sérieux l'exposé oral et s'est attaché à restituer au jury des présentations claires et structurées.

Enfin, le stress est une réaction naturelle face à un événement de ce type. Les membres du jury en ont pleinement conscience et n'en tiennent pas rigueur au candidat qui saura prendre le temps de son exposé oral pour s'installer dans l'exercice et prendre progressivement confiance en lui pour dépasser l'émotion avant que ne débute la phase d'entretien.

- **L'entretien**

Pour dérouler les entretiens, le jury avait élaboré une grille d'analyse qui comportait 5 rubriques :

- les aptitudes au management transverse et hiérarchique (pilotage de projet, gestion d'équipes, fixation des objectifs, capacité à donner du sens, etc.) ;
- la connaissance de l'environnement professionnelle (connaissances des politiques publiques en matière de SIC, organisation du numérique au sein de l'état, connaissances du statut SIC, etc.) ;
- les compétences techniques SIC (connaissances générales des différents domaines SIC, enjeux des SIC, expertises dans des domaines particuliers, polyvalence, innovation, etc.) ;
- les motivations ;
- le savoir être (écoute, conviction, communication, capacité à travailler en équipe, initiative, capacité à argumenter et à vulgariser, etc.) et la prestation orale (gestion du temps, aisance orale, gestion du stress, etc.).

Trois points principaux ressortent de ces entretiens :

- *Fragilité des connaissances administratives* :

La plupart des candidats ont une faible culture administrative. Pour exemple, les réformes en cours au sein de l'administration territoriale de l'État et plus généralement de l'État sont pour la plupart méconnues des candidats.

-Fragilités techniques :

De manière générale, le jury s'interroge de rencontrer des candidats semblant ne disposer que de connaissances générales et superficielles dans le domaine technique alors même qu'ils exercent des responsabilités opérationnelles de conduite d'équipe. De trop nombreux candidats ont fait état de responsabilité techniques, pour le moins non démontrées au cours des échanges avec les membres du jury.

Les candidats manquent également de curiosité vis-à-vis des autres activités techniques exercées dans leur entité ou au sein du ministère et ne connaissent bien souvent que leur strict environnement professionnel. Ainsi l'écosystème global des SIC est souvent très faiblement maîtrisé par les candidats.

- Absence de projet professionnel

Le jury attend de cet entretien de pouvoir appréhender un projet professionnel cohérent, construit, structuré et en totale adéquation avec les compétences professionnelles et les qualités humaines du candidat. Il attend des candidats sincères, ouverts d'esprit, curieux et intéressés par leur environnement professionnel, dynamiques et qui témoignent de leur envie d'évoluer pour s'épanouir et apporter une plus-value à l'administration.

Trop souvent la motivation du candidat à devenir ingénieur est réduite à des formules « bateau » (vouloir manager des équipes plus étoffées, devenir chef, etc.), les candidats justifiant leur candidature par un projet professionnel, soit stratégique, soit immédiat, ont été l'exception.

## **6. Conclusions**

Le jury rappelle aux candidats que le concours interne est l'occasion de compléter et d'actualiser / mettre à jour leurs connaissances, ce qui signifie qu'il doit être préparé bien en amont.

La promotion (*a fortiori* lorsqu'elle implique un changement de corps) n'est pas une récompense pour services rendus, mais un grade ouvrant vers de nouvelles responsabilités et fonctions pour lesquelles les candidats devront démontrer leurs motivations et leur aptitude.

Le jury note le développement de l'interministérialité au sein de la filière des techniciens SIC. La diversité des profils et des périmètres d'affectation hors MININT (MINARM, MINEFI, MTES, Ministère de la Justice) des candidats présents à l'oral atteste de ce développement. A souligner également la qualité des profils des candidats affectés dans ces différents ministères.

Le jury a cherché à valoriser les profils les plus aptes à intégrer le corps interministériel des ingénieurs des systèmes d'information et de communication ayant présenté un parcours riche et diversifié.

La présidente du jury

Salima EBURDY